

DEPARTEMENT

PAS-de-CALAIS

ARRONDISSEMENT

BETHUNE

COMMUNE DE

LABOURSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite à des convocations adressées à chacun des membres le deux décembre deux mille vingt-cinq et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération
N°2025CM72

Rapport d'activité et de développement durable
2024
de la Communauté d'Agglomération de
Béthune-Bruay Artois Lys
Romane

Convocation du
2 Décembre 2025

Nombre de conseillers
en exercice : 23

Conseillers présents : 16

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le 18/12/2025

Berger Levaault

ID : 062-216204800-20251208-2025CM72-DE

Étaient présents : Mmes Mrs Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Alain COQUERELLE, Annick SAVOLDELLI, Claudie MARTEL, Roland JOLY, Frédéric DISSAUX, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Betty BEN, Isabelle CAZIN, Johny GLAVIEUX, Dorothée HAUER, Alain DIENI.

Étaient excusés : Mmes Mrs Isabelle VANLANDE, Delphine LECOCQ, Patrice ANDREOTTI, Caroline DERAEDT, Rodrigue DESULTERRE, Rosanna GILLET.

Était absent : Mr Frédéric DREZE.

Pouvoirs :

Mme Isabelle VANLANDE à Mr Bernard PRUVOST

Mme Delphine LECOCQ à Mr Johny GLAVIEUX

Monsieur Frédéric DISSAUX est élu Secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport d'activité et de développement durable 2024 de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, dont un exemplaire a été transmis à chaque conseiller municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Prend acte de la communication du rapport d'activité et de développement durable 2024 de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Philippe SCAILLIEREZ.

